GE Healthcare

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE - France
Français

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit **P81 circles, 25 mm, 100 pack**

Numéro de catalogue 3698-325

Type de produit Solide.

Identification de la société/entreprise

Fournisseur
GE Healthcare UK Ltd
Amersham Place
Little Chalfont
Buckinghamshire HP7 9NA
England
+44 0870 606 1921

Numéro de téléphone d'appel d'urgence
Swedish Poisons Information Centre :
+46 (0)8 331 231

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

France
GE Healthcare Bio-Sciences GmbH
Succursale France
Parc Technologique
Rue René Razel
Saclay
F-91898 Orsay Cedex

01 69 35 67 00

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation Substance

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux en quantités suffisantes pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Note au médecin traitant Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Non utilisables	Aucun connu.
Risques particuliers liés à l'exposition au produit	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Précautions relatives à l'environnement	Aucune recommandation spéciale.
Grand déversement accidentel	Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.
Petit déversement accidentel	Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Stockage	Aucune recommandation spéciale.

Matériaux d'emballage

Recommandé	Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition Non disponible.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
Protection respiratoire	Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
Protection des mains	Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Protection des yeux	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
Protection de la peau	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique	Solide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Propriétés d'explosivité	N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

Solubilité	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Viscosité	Dynamique: Non applicable. Cinématique: Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	Le produit est stable.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé	Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique.
Peau	Aucune donnée spécifique.
Yeux	Aucune donnée spécifique.

12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Conclusion/Résumé	Non disponible.
Conclusion/Résumé	Non disponible.
Autres effets nocifs	Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
Déchets Dangereux	À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque	Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
Utilisation du produit	Applications industrielles.
Inventaire d'Europe	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations UE

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée	Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression	08 Février 2009	**Date de la précédente édition**	06 Février 2009
Date d'édition	06 Février 2009	**Version**	1.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.